

**FO DGFIP 54**  
*la force syndicale*

Cité Administrative - Bat. Y  
54000 NANCY  
06 73 57 17 11  
fo.ddfip54@dgfip.finances.gouv.fr

**FO**  
DGFIP 54

Site WEB : [www.fo-dgfip-sd.fr/054/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/054/)

## 8 mars, journée internationale des droits des femmes

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les premières mesures adoptées pour encadrer le travail féminin ont d'abord été des mesures protectrices.

Les femmes étant d'abord considérées comme des mères, la loi vise à protéger la mère au travail. La loi limite la **durée du travail des femmes à onze heures par jour et leur interdit le travail de nuit** dans l'industrie. D'autres mesures sont ensuite prises pour protéger la grossesse.

Cette législation spécifique aux femmes entretient aussi une image de la femme fragile et toujours potentiellement enceinte.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'objet de la législation n'est plus de protéger mais de **garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes**.

La loi du 22 décembre 1972 pose le principe de l'égalité de rémunération "pour un même travail ou un travail de valeur égale".

La loi du 11 juillet 1975 interdit de rédiger une offre d'emploi réservée à un sexe, de refuser une embauche ou de licencier en fonction du sexe ou de la situation de famille "sauf motif légitime".

Depuis la Seconde Guerre mondiale, **le marché du travail s'est fortement féminisé**.

Les femmes représentent environ 48% de la population active française. Près de 83% des femmes âgées de 25 à 49 ans étaient actives, en emploi ou au chômage en 2017, contre 93% des hommes.

Depuis 1975, les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail, quels que soient le nombre et l'âge des enfants.

Pourtant, la situation des femmes sur le marché de l'emploi reste plus fragile que celle des hommes : **les femmes travaillent plus souvent à temps partiel**, occupent plus souvent des emplois à bas salaires et, quand elles parviennent à accéder aux professions supérieures, les femmes continuent à se heurter à un plafond de verre qui leur interdit les fonctions dirigeantes.